Initiative pour le calcul à haute performance européen pour les startups afin de renforcer la position de chef de file de l'Europe dans le domaine de l'intelligence artificielle digne de confiance

2024/0016(CNS) - 24/01/2024 - Document de base législatif

OBJECTIF : modifier le règlement (UE) 2021/1173 en ce qui concerne une initiative EuroHPC (calcul à haute performance) pour les start-ups afin de renforcer le leadership européen dans le domaine de l' intelligence artificielle digne de confiance.

ACTE PROPOSÉ : Règlement du Conseil.

RÔLE DU PARLEMENT EUROPÉEN : le Conseil adopte l'acte après consultation du Parlement européen mais sans être tenu de suivre l'avis de celui-ci.

CONTEXTE : le règlement du Parlement européen et du Conseil établissant des règles harmonisées en matière d'intelligence artificielle (la «loi sur l'intelligence artificielle») devrait améliorer le fonctionnement du marché intérieur en établissant un cadre juridique uniforme, notamment pour le développement, la commercialisation et l'utilisation de l'intelligence artificielle conformément aux valeurs de l'Union.

Depuis 2021, date de l'adoption du règlement (UE) 2021/1173 du Conseil, le domaine de l'intelligence artificielle (IA) a connu d'énormes progrès techniques et est devenu un domaine hautement stratégique et contesté à l'échelle mondiale. L'Union est à la pointe des efforts visant à soutenir l'innovation responsable dans le domaine de l'IA digne de confiance, tout en établissant des garde-fous et en développant une gouvernance efficace.

Le 13 septembre 2023, dans le cadre d'une approche globale visant à soutenir l'innovation responsable dans l'IA, la Commission a annoncé une nouvelle initiative stratégique visant à mettre la capacité de calcul à haute performance de l'Union à la disposition des startups européennes innovantes dans le domaine de l'IA digne de confiance pour qu'elles entraînent leurs modèles.

Étant donné que la capacité de supercalculateur de classe mondiale la plus puissante de l'Union se trouve dans les installations de l'entreprise commune pour le calcul à haute performance (EuroHPC), ce sont ces installations qui devraient être mises à disposition pour que l'initiative de la Commission devienne une réalité. Il est donc nécessaire d'ajouter aux six objectifs actuels de l'entreprise commune un **objectif supplémentaire** qui couvrirait la contribution de ses supercalculateurs à la nouvelle initiative de l'Union en matière d'IA.

CONTENU : la modification proposée permettra à l'entreprise commune de **mettre sa capacité de calcul intensif à la disposition des start-ups européennes innovantes**, afin de favoriser le développement, les tests et la validation de solutions d'IA et de permettre la formation et le développement à grande échelle de modèles et de systèmes d'IA à usage général, fiables et éthiques, renforçant ainsi la compétitivité et la base industrielle de l'Europe dans le domaine de l'IA. Ces modifications permettraient à l'entreprise commune d'offrir une puissance de calcul et des services sur mesure pour favoriser la formation, le

développement et l’adoption à grande échelle de l’IA dans l’Union, ce qui n’est pas possible dans le cadre du règlement actuel.

Seule une action commune de ce type au niveau de l’Union peut **renforcer la souveraineté technologique et la sécurité économique de l’Union** et tirer parti de ses outils et de ses pouvoirs réglementaires pour façonner des règles et des normes mondiales en matière d’IA, tout en contribuant de manière significative à l’adoption de l’IA dans l’industrie, la recherche et les services publics européens.

Plus précisément, la modification du règlement EuroHPC vise à **créer des fabriques d'IA**, qui forment un nouveau pilier d'activité de l'entreprise commune de l'UE pour les supercalculateurs. Il s'agira essentiellement:

- d’acquérir, de mettre à niveau et d’exploiter des **supercalculateurs dédiés à l'IA** afin de permettre un apprentissage automatique et un entraînement rapides de grands modèles d'IA à usage général;

- de **faciliter l'accès aux superordinateurs dédiés à l'IA**, en contribuant à élargir l'utilisation de l'IA à un grand nombre d'utilisateurs publics et privés, y compris les start-ups et les PME;

- de créer un **guichet unique** pour les start-up et les innovateurs, destiné à soutenir l'écosystème des start-up et de la recherche dans le domaine de l'IA en ce qui concerne le développement d'algorithmes, les tests, l'évaluation et la validation de modèles d'IA à grande échelle, et d’offrir des installations de programmation adaptées aux supercalculateurs ainsi que d'autres services de soutien à l'IA;

- de fournir des services de calcul intensif dédiés à l’IA à l’appui de l’écosystème des startups, de la science et de l’innovation en IA pour la formation et le développement à grande échelle de modèles et de systèmes d’IA à usage général, fiables et éthiques, ainsi que de communautés d’utilisateurs d’IA pour le développement, la validation et l’exploitation d’applications d’IA émergentes, en particulier dans les domaines **de la santé et des soins, le changement climatique, la robotique et la conduite connectée et automatisée**;

- de favoriser la création d’un **bassin de développement des talents** afin d’offrir des activités d’éducation, de formation, de perfectionnement et de recyclage aux parties prenantes concernées de l’IA.